

Intervention de M. Julien CHARLES, Préfet de Saône-et-Loire

Présentation des rapports d'activité des services de l'État devant le conseil départemental de Saône-et-Loire

17 décembre 2021

Monsieur le Président du Conseil départemental,
Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux,
Mesdames et Messieurs les sous-préfets,
Mesdames et Messieurs les chefs de services de l'Etat,
Messieurs les officiers,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens en premier lieu, Monsieur le Président, à vous remercier de votre invitation que je suis heureux d'honorer, perpétuant la tradition qui amène chaque année le préfet à s'exprimer devant votre assemblée afin de faire état du bilan de l'action de ses services en Saône-et-Loire durant les 12 mois écoulés.

Cet exercice n'est pas qu'une obligation légale, c'est aussi un moment démocratique important dans notre vie locale, au cours duquel l'État rend compte aux élus et par leur intermédiaire, à nos concitoyens, de son action.

J'ai fait le choix cette année de vous remettre, une fois n'est pas coutume, les rapports d'activité correspondant aux années 2020 et 2021. Il m'a semblé souhaitable en effet que nous puissions désormais vous présenter dès le mois de décembre de l'année en cours les éléments du bilan de notre action, et non pas avec un an de décalage. Merci aux services pour le surcroît de travail que cette décision leur a occasionné.

Quel bilan tirer de l'année 2021 pour les services de l'État ?

Bien évidemment, la lutte contre le COVID et ses conséquences a dominé l'actualité cette année encore. A la différence de 2020, toutefois, nous disposons désormais de vaccins qui sont notre meilleure arme, avec les gestes barrières, contre la pandémie.

Si la gestion de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales ont cristallisé toutes les attentions, l'État n'en a pas moins assuré ses missions essentielles de protection des personnes et de soutien à l'économie et aux territoires.

1. La lutte contre le COVID : vaccination et gestes barrières

Alors que nous faisons face collectivement à une cinquième vague de contaminations, mes premiers mots seront pour rendre hommage à celles et ceux qui luttent inlassablement contre la pandémie : les personnels soignants d'abord, en ville comme dans les hôpitaux et les centres de vaccination, qu'ils soient actifs ou retraités ; mais aussi les bénévoles, les secouristes, les sapeurs-pompiers, les maires et les personnels des collectivités et les agents de l'État enfin. Qu'ils soient remerciés de leur engagement, sans lequel cette lutte serait vaine.

J'ai une pensée particulière en cette heure pour les personnels hospitaliers, à nouveau soumis à rude épreuve, et qui font preuve, malgré la fatigue, d'un engagement et d'une résilience exemplaires.

C'est aussi vis-à-vis d'eux, pour préserver notre système hospitalier, que nous devons tout faire pour développer la vaccination.

Où en sommes-nous de la vaccination aujourd'hui ?

En Saône-et-Loire, 78,3 % de la population a bénéficié d'un parcours vaccinal complet (76,4% en France), et un peu plus du quart des personnes éligibles a reçu sa dose de rappel. Face à l'essor de la cinquième vague, et à la nécessité de procéder à la dose de rappel, nous avons ré-ouvert quasiment tous les centres de vaccination, élargi leurs horaires et activé les lignes qui pouvaient l'être. En l'espace de 6 semaines, nous sommes passés d'une capacité hebdomadaire de 5000 doses injectées en centre de vaccination à 28 000 doses aujourd'hui, qui s'ajoutent aux 5000 doses hebdomadaires de la médecine de ville. Je veux remercier les maires, soignants et bénévoles de leur engagement, ainsi, M le Président, Mon Colonel, que nos sapeurs-pompiers, qui ont répondu présent pour permettre de vacciner aussi les week-ends. Il est essentiel que cette mobilisation se poursuive, spécialement avec l'apparition du variant Omicron, dont le potentiel de transmission semble 3 à 4 fois plus élevé que celle du Delta. Je suis en particulier très attentif à la situation des plus de 65 ans, dont nous reparlerons un peu plus tard. A l'autre bout de la pyramide des âges, un nouveau défi nous attend, celui de la vaccination des enfants de 5 à 11 ans : celle-ci est ouverte depuis mercredi pour ceux d'entre eux qui peuvent développer des formes graves de COVID ; et par ailleurs le comité d'éthique (CCNE) vient d'approuver ce matin l'ouverture de la vaccination à tous les plus de 5 ans.

Sur ce sujet de la pandémie, je veux enfin insister sur l'importance de notre discipline collective et du strict respect des gestes barrières. Plusieurs études montrent l'impact de nos comportements dans la diffusion du virus ; ce sujet va devenir d'autant plus essentiel avec le variant Omicron. J'ai de mon côté remis en vigueur les règles de port du masque, et je remercie les forces de sécurité intérieure d'en assurer le bon respect, ainsi d'ailleurs que du pass sanitaire.

Enfin, je maintiens sur ce sujet un dialogue régulier avec les grands élus et forces économiques du département, pour les tenir informés des données à notre disposition et enregistrer leurs remarques. Je suis, avec mes équipes, en lien permanent avec les maires pour répondre aux questions, expliquer et conseiller, autant que de besoin.

2. La lutte contre le COVID : le soutien à notre économie

Au plan économique, le contexte a là aussi profondément évolué en 2021, avec un rebond très net de l'activité à compter du printemps, après la dégradation marquée de 2020 : la croissance pourrait, au plan national, atteindre 6,75 % cette année, ce qui en ferait une des plus fortes d'Europe.

La mesure de l'activité économique au travers des chiffres d'affaires cumulés corrobore cette tendance, avec une évolution de plus de 5,6 % pour la Saône-et-Loire par rapport à 2019.

Cette conjoncture très favorable entraîne logiquement une baisse du taux de chômage, fixé à 6,8 % en moyenne départementale.

En quoi a consisté l'action de l'État dans ce domaine ?

D'abord à poursuivre, essentiellement sur le premier semestre, le déploiement des **mesures d'urgence** conçues l'an passé pour soutenir les entreprises dont l'activité avait été suspendue ou fortement affectée, notamment par les confinements (fonds de solidarité, activité partielle...). Plus de 390 millions d'euros ont été injectés dans l'économie entre mars 2020 et juillet 2021. Près de 14 000 entreprises ont bénéficié du fonds de solidarité et environ 10 000 établissements ont pu compter sur l'activité partielle, soit plus de 66 000 salariés. L'État a par ailleurs garanti plus 664 millions d'euros de prêts aux entreprises.

La vague de dépôts de bilan et de licenciements que l'on pouvait craindre il y a un an et demi n'a donc pas eu lieu et ces dispositifs, complétés par de nombreux reports d'échéances voire d'exonérations de charges fiscales et sociales, ont joué un rôle d'amortisseur ; la reprise d'activité observée aujourd'hui en est l'illustration. Certains de ces mécanismes sont encore en œuvre, dans un volume moindre, pour les professionnels directement impactés par les décisions gouvernementales (discothèques). Nous sommes en lien étroit avec eux, avec les services concernés (DDFIP, DDETS, que je remercie), pour les accompagner dans cette phase difficile.

Le redémarrage rapide de l'activité économique a également eu pour effet d'entraîner des **tensions fortes dans le recrutement** des salariés indispensables à nos entreprises.

Là aussi, l'État s'est mis en position de contribuer à la levée de ces freins :

- au plan national, le Premier ministre a annoncé des moyens supplémentaires (contrats de professionnalisation, crédits de formation...) qui sont en cours de déploiement, et visent notamment à permettre aux demandeurs d'emploi de longue durée de pouvoir rapidement se voir proposer des formations opérationnelles en entreprise ;

- au plan local, chaque sous-préfet a été chargé, à l'échelle de son bassin d'emplois, de réunir les acteurs du service public de l'emploi et les collectivités pour lever les freins concrets à l'embauche : mobilité, logement, garde d'enfants.

A l'échelle départementale, nous avons créé avec le MEDEF une plateforme visant à proposer aux entreprises connaissant des difficultés de recrutement des solutions adaptées à leur situation. Michelin à Blanzay l'a d'ores et déjà sollicitée.

L'ensemble des acteurs publics et privés sont donc mobilisés, et ces démarches que je cite auront vocation à rejoindre celles que le Département M le Président a lancées, notamment en direction des bénéficiaires du RSA.

3. Le plan de relance

Impossible naturellement d'évoquer les sujets économiques sans mentionner le plan de relance, qui a été l'un des grands sujets de l'année pour les services de l'État, mais aussi naturellement pour les bénéficiaires de ces aides : collectivités, entreprises ou associations.

En Saône-et-Loire, 368 millions d'euros ont été investis pour relancer l'économie en promouvant un modèle de développement conciliant environnement, compétitivité et cohésion sociale et territoriale.

Les services de l'État ont été fortement mobilisés pour informer très largement sur les différents appels à projet, au travers du comité départemental de suivi du plan de relance, réunissant les acteurs politiques, économiques et associatifs, ou des actions de communication par voies d'affiches, réseaux sociaux...

Ce plan s'est déployé sur de très nombreuses politiques publiques, et mon ambition n'est évidemment pas de détailler l'ensemble des mesures.

On peut retenir dans les grandes masses que 89M€ ont été consacrés à ce jour à la transition écologique, 123M€ à la compétitivité et 156M€ à la cohésion sociale et territoriale dans le département.

Certains appels à projets produisent encore des résultats, comme récemment celui relatif à la deuxième tranche du fonds friches, ou il y a quelques jours celui sur l'industrie nucléaire, qui a permis de retenir 11 projets pour un peu plus de 17 millions d'euros.

Notons enfin, que la reprise de l'économie, stimulée par le plan de relance, a eu un impact très net sur l'emploi des jeunes.

Le plan « **Un jeune, Une solution** » (6,7Md€ au niveau national) a permis, via les mesures incitatives à l'embauche et les actions d'accompagnement et de formation des jeunes les plus précaires, de retrouver le niveau d'emploi d'avant la crise.

Ainsi, notre département a prescrit 87 % des Parcours Emplois Compétences (PEC) fixés par le niveau régional et 92 % des contrats initiative emploi (CIE) jeunes. Le nombre de jeunes sans aucune heure de travail déclarée a diminué de 19% en 1 an.

Permettez-moi de remercier, outre la DDETS, les services de Pôle Emploi et les Missions locales pour leur action déterminante. Notre priorité désormais, comme je l'ai dit, est de s'attaquer au chômage de longue durée.

4. Assurer la sécurité au quotidien

La lutte contre le COVID et ses conséquences et le déploiement du plan de relance dans toutes ses facettes, n'ont pas empêché l'État en Saône-et-Loire de poursuivre la mise en œuvre de ses missions prioritaires.

La sécurité est évidemment l'une des principales.

Les forces de sécurité intérieure du département ont pu bénéficier d'un accroissement continu de leurs **moyens** depuis 4 ans :

- police et gendarmerie ont été renforcés en 2021 de 24 effectifs, qui leur permettront de développer encore leur présence sur la voie publique. D'autres évolutions positives sont attendues dans les prochains mois, comme le repyramidage des PSIG, ou la création d'une maison des familles au sein du groupement de gendarmerie, afin de mieux accueillir les victimes de VIF. Toutes ces évolutions permettent une présence accrue sur la voie publique et une meilleure prise en charge des victimes ;
- le renouvellement des véhicules et matériels (5008, caméras piétons) ;

- la rénovation des locaux. Les crédits du plan de relance permettent notamment la rénovation énergétique des bâtiments, en plus des crédits immobiliers classiques du ministère de l'intérieur. Je remercie les collectivités (communes, Département), qui interviennent toujours positivement dans le montage opérationnel de ces projets, convaincus comme chacun que l'amélioration des conditions de travail et de vie de ceux qui assurent notre sécurité est une nécessité. Je pense par exemple au dossier de la brigade d'Etang-sur-Aroux.

Au-delà des moyens, j'ai demandé aux forces de sécurité intérieure de mettre plus particulièrement l'accent sur **trois priorités** :

- **la lutte contre les violences intrafamiliales, qui** représentent en effet 41 % des violences commises contre 36 % en 2020, soit 1 539 faits contre 1 156 en 2020. La hausse en Saône-et-Loire est de 33 % en 2021 par rapport à 2020. L'année 2021 aura toutefois été marquée par une avancée significative dans la prise en charge des victimes. Les réseaux territorialisés d'accompagnement des victimes qui se sont développés au fil des ans

sur le département constituant plus que jamais un socle sur lequel construire la réponse collective. La création de 6 nouveaux postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie en est une seconde et viendra compléter les deux postes déjà existants. Je vous remercie M le Président d'en avoir fait une priorité, aux côtés de l'État et des communes. Je rappelle enfin que 18 places d'hébergement dédiées aux femmes victimes avaient été créées en 2020, portant le parc départemental à 34.

- **la lutte contre l'insécurité routière demeure une préoccupation centrale.** Au 5 décembre 2021, on dénombre 30 tués et 409 accidents. La situation peut difficilement être comparée à 2020 du fait du confinement du printemps. Mais la comparaison avec 2019 montre que nos chiffres sont en baisse, avec 463 accidents et 48 tués sur la même période. Mais ces chiffres demeurent beaucoup trop élevés et l'actualité tragique des dernières semaines nous a rappelé la nécessité de ne pas relâcher l'effort en la matière. Une action résolue a été engagée depuis cet automne sur le sujet, à la fois répressive et préventive. Elle a vocation à se poursuivre dans les prochains mois.

- **lutte contre les stupéfiants.** Notre département n'est pas épargné par ce fléau, et j'ai demandé là encore aux FSI de travailler sur l'ensemble du spectre : la revente de rue, avec le recours aux amendes forfaitaires délictuelles (623), le harcèlement des points de deal, mais aussi la déstabilisation des trafics : 28 ont été démantelés contre 23 en 2020 et les saisies d'avoires criminels s'élèvent à 2,5 M€ en 2021, soit le double de 2020.

Tous ces efforts nécessitent enfin une relation étroite avec les maires. Je suis attentif à la bonne articulation avec les polices municipales, et je suivrai personnellement les projets de vidéoprotection, qui ont fait la preuve de leur efficacité, et que l'État soutient à hauteur de plus de 300 K€.

Les relations se sont resserrées entre les FSI et les maires du département, que ce soit au cours d'actions de formation ou de découverte du fonctionnement des unités. D'autres initiatives seront proposées en ce sens dans les prochains mois. Enfin, et surtout, j'ai demandé à la police et la gendarmerie une extrême réactivité en cas de menace ou de prise à partie d'un élu. Ce sont là des faits intolérables et pour lesquelles aucune faiblesse ne doit être attendue de notre part.

5. Assurer la cohésion sociale et territoriale

Parmi les missions essentielles de l'État figure en bonne place l'ensemble des actions qui contribuent à la cohésion du territoire et de la société.

La **cohésion territoriale** d'abord. C'est évidemment un enjeu d'importance dans un département qui est le 6ème de métropole par sa taille, et associe des terroirs variés, à dominante rurale, animés par des pôles urbains dont les fonctions de centralité doivent être confortées.

Comment l'État intervient-il ?

D'abord au travers de programmes spécifiques, comme Petites Villes de Demain, qui bénéficie à 24 communes du département, ou Action Cœur de Ville, pour 5 communes. La phase de mise en place de ces opérations est derrière nous et les projets (d'aménagement, d'habitat, culturels ...) sortent de terre, comme j'ai pu en faire récemment le constat avec le Président Courtois à Mâcon.

L'État soutien également les projets que portent les collectivités, avec des moyens qui ont été singulièrement revus à la hausse en 2021 du fait du plan de relance, que ce soit via la DSIL ou la DETR. Les petites collectivités en bénéficient d'ailleurs largement : 26 projets sur les 36 retenus au titre de la DSIL « relance » émanent de communes de moins de 5 000 habitants. Je pense au point d'accueil multiservices d'Iguerande, à la salle communale de Bourgvilain ou, en matière de santé, à la rénovation thermique du pôle de santé de Sennecey-le-Grand ou au nouveau cabinet médical de Marmagne.

Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville** font l'objet d'un suivi attentif. Des dispositifs spécifiques se sont déployés sur les quartiers pour lutter contre les effets des différents confinements chez nos jeunes. Pour la deuxième année consécutive, « Quartiers d'été » a permis au sein des 4 contrats de ville d'appuyer les projets estivaux portés par les collectivités locales et de développer des séjours sportifs pour les jeunes. Avec 221 000 euros, l'État a accru de 25 % son soutien à ces actions de proximité par rapport à 2020.

Les travaux d'amélioration de la couverture en téléphonie mobile, spécialement en zone rurale, se poursuivent dans le cadre du programme **France** Mobile, en concertation avec le Département et les associations de maires. Là encore l'action de l'État et celle du Département avec la fibre se complètent pour faire de la Saône-et-Loire un département connecté, et donc, attractif.

Le plan de relance a aussi permis de mieux accompagner la transition numérique. Je souhaite par exemple citer, dans le cadre de la lutte contre l'illectronisme, le déploiement de conseillers numériques. La Saône-et-Loire a très largement bénéficié de ce dispositif avec 37 conseillers, son rôle est d'accompagner les habitants vers plus d'autonomie dans leur usage du numérique. 1,6ME sont mobilisés sur 2021-2022 pour cette mesure dans notre département.

Dans ce chapitre de la cohésion territoriale, je souhaite aussi évoquer le réseau des espaces France Services, qui sont une vraie réussite et dont l'État et les collectivités peuvent être fiers. Avec 33 EFS ouverts à ce jour, et plusieurs projets en préparation, nous sommes en passe d'atteindre notre objectif d'avoir au moins un espace par canton à la mi-2022, et de permettre ainsi à nos concitoyens qui le souhaitent d'avoir un contact humain, de proximité et de qualité, pour les aider dans leurs formalités du quotidien. L'État consacre 75 000 euros par an à chaque espace.

Être attentif à la ruralité, Mesdames et Messieurs, c'est naturellement veiller au maintien d'une **agriculture** diversifiée, productive et pleinement engagée dans la transition écologique. Ce sujet est d'une importance particulière dans notre département, riche de ses productions de qualité et fier de son identité agricole.

Notre agriculture, on le sait, fait face à de nombreux défis, qu'il serait trop long de développer ici mais que chacun a bien en tête, qu'il s'agisse de la faiblesse structurelle des cours de certaines productions, des évolutions des préférences des consommateurs et des demandes sociétales, des divers défis environnementaux à relever, sans évoquer la présence du loup, qui est venu se rajouter aux préoccupations des éleveurs qui n'en avaient pas besoin ... Sur tous ces sujets, qui mériteraient chacun que l'on s'y arrête, nous sommes en relation étroite avec la profession agricole.

Je voulais plus spécialement évoquer ce matin avec vous les conséquences des phénomènes climatiques exceptionnels que notre département a connus. Je pense à l'épisode de gel du mois d'avril et aux inondations des vals de Seille et de Saône du mois de juillet. Dans chaque cas, les services de l'État (DDT, DDFIP, que je remercie) se sont mobilisés rapidement auprès des professionnels pour évaluer les impacts du phénomène et solliciter du niveau national les soutiens nécessaires. Les dossiers co-construits avec la profession ont permis d'obtenir la reconnaissance de calamité agricoles suite à l'épisode de gel. S'agissant des inondations, un premier examen des dossiers a été effectué par le comité national de gestion des risques en agriculture, qui a validé certaines demandes (maraîchage) et demandé des précisions pour d'autres (surfaces fourragères) ; je reviendrai tout à l'heure plus précisément sur ces sujets. Sur ces questions sensibles, je salue la qualité du dialogue avec le Département pour coordonner du mieux possible nos soutiens.

Sur le sujet de la **cohésion sociale**, quelques mots pour insister sur les actions marquantes menées par l'État, aux côtés de ses partenaires naturels que sont le Département ou la Sécurité sociale.

C'est d'abord le plan de lutte contre la pauvreté, que nous menons conjointement avec le Département et je salue l'action déterminée de la Présidente Cannet dans ce domaine. 986 K€ ont été versés par l'État cette année dans ce cadre. L'avenant 2021-2022 permettra d'engager des actions innovantes, en faveur par exemple de l'inclusion numérique ou de la mobilité des jeunes.

Je souhaiterais évoquer également le soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (IAE), éprouvées par la crise sanitaire. 15 projets ont été financés en 2021 pour un peu plus de 700 K€, avec 71 emplois attendus.

Vis-à-vis des associations, l'État a également été au RDV, avec le Fonds de développement de la vie associative (FDVA), dont les crédits ont augmenté de plus de 60 % (356 106 euros) en 2021. Plus de 160 associations ont bénéficié d'une aide d'un montant moyen de 2400 euros tout particulièrement sur les champs sportifs et culturels.

En matière sportive 950 000 euros ont été versés par l'Agence Nationale du Sport pour rénover des équipements sportifs de proximité.

J'évoquerai d'un mot le Service National Universel (SNU), qui monte en puissance en dépit de la crise sanitaire. Je salue l'engagement exceptionnel des équipes de la DSDEN pour réussir l'accueil à Autun et Fontaines de plus de 200 jeunes.

Enfin, comment parler de cohésion sociale sans évoquer deux services publics majeurs, celui de la santé et celui de l'Education ?

S'agissant des questions de santé, sur lesquelles nous reviendrons dans quelques instants, ma seule remarque sera pour souligner les annonces faites par le Premier ministre, à Dijon, le 19 octobre dernier, concernant un plan d'investissement massif (145 M€ pour la Saône et Loire) pour soutenir les établissements sanitaires et médico-sociaux de la région. Cela ne répond pas à toutes les questions qui sont aujourd'hui au coeur des difficultés de l'hôpital, mais c'est une première étape majeure. J'y reviendrai ultérieurement.

Sur l'éducation, je prie M l'inspecteur d'académie de me pardonner de résumer en quelques phrases l'action déterminée qui est menée par la DSDEN pour mettre en œuvres les priorités gouvernementales :

- réduction des effectifs scolaires dans les classes ;
- soutien à la ruralité avec les territoires éducatifs ruraux ;
- dédoublement des classes en REP
- école inclusive

Les résultats obtenus, récemment présentés en CDEN, sont d'autant plus méritoires qu'ils l'ont été sur fond de COVID et d'application de protocoles qui ont eux-mêmes évolué dans le temps.

6. Assurer le développement durable du territoire

- En matière d'**infrastructures et d'équipements**, je citerai à mon tour la poursuite du programme d'aménagement de la RCEA, que vous avez largement évoqué M le Président. La deuxième phase avance à un bon rythme et le calendrier sera tenu : tous les chantiers seront engagés en 2022 pour une fin de travaux courant 2023. Cette réalisation, que nous voyons sortir de terre, transformera en profondeur notre département, la façon dont on s'y déplace, dont on y vit, son développement économique et son attractivité. Je souhaite à nouveau, au nom de l'État, remercier sincèrement de leur engagement les cofinanceurs du projet, parmi lesquels le Conseil départemental de Saône-et-Loire, qui s'engage pour 6 M€.

Je veux également rappeler les moyens qui ont été déployés depuis septembre 2020 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. La DSIL a été abondée de 12,8 M€ pour accompagner les projets des communes et des intercommunalités en la matière, et soutenir de ce fait les secteurs du bâtiment et des travaux publics. Le Conseil départemental a bénéficié, dans le cadre du contrat de relance que nous avons signé ensemble Monsieur le Président, d'une dotation de plus de 4,3M€, qui est venue compléter la DSID dite « normale » de 2M€.

Avec 83 projets soutenus pour 17 M€, l'État s'est donc fortement engagé cette année pour financer les grands projets d'investissement des collectivités et permettre aux saône-et-loiriens de bénéficier des équipements de proximité dont ils ont besoin.

- L'année écoulée a également été marquée, dans ce chapitre du développement territorial, par deux avancées majeures :

- la mise en place de l'ANCT locale, dont la cheville ouvrière, la DDT, a eu pour objectif de renforcer l'accompagnement des collectivités sur un projet. Depuis l'ouverture du guichet unique anct@saone-et-loire.gouv.fr , plus de 80 saisines ont été reçues ;
- les CRTE, contrats uniques, contrats intégrateurs, qui visent notamment à permettre aux collectivités d'intégrer, au sein de leurs projets de territoire, les ambitions de la transition écologique. L'État a d'ailleurs proposé un accompagnement en ingénierie aux collectivités concernées pour produire, d'ici la fin de cette année, des documents qui, de ce que j'en ai vu, sont de grande qualité. Je sais l'importance, que les élus présents ici, accordent à cette démarche et je salue le Président Martin qui s'est fortement investi au plan national sur ce sujet et qu'il nous appartient désormais de faire vivre. Le syndicat mixte du chalonnais a d'ailleurs signé avec l'État le premier CRTE de Bourgogne Franche-Comté.

La transition environnementale est un sujet trop vaste pour que je le traite ce matin. Je me contenterai de rappeler que là encore, le plan de relance a joué son rôle d'appui à la transformation, avec 89 M€ qui ont été injectés dans l'économie locale pour soutenir plus de 600 projets locaux, dans les collectivités et les entreprises.

Une seule illustration de cet effort, la rénovation énergétique du bâti, dont les particuliers ont très largement bénéficié avec plus de 35 millions d'euros d'aides pour le département au titre de ma prime Rénov'. Ce programme est un vrai succès, mais il nous reste encore beaucoup à faire dans l'information et le conseil aux particuliers qui veulent rénover leur logement. Je pense que c'est l'un des sujets, M le Président, sur lequel État, Département et Région devront travailler ensemble en 2022.

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les conseillers départementaux,

Tels sont les quelques grands thèmes marquants de l'année 2021 sur lesquels il m'a semblé utile de revenir.

Au moment de conclure ce propos, déjà un peu long, je souhaiterais remercier mes collègues sous-préfets et chefs de service, et plus largement et à travers eux, les équipes de l'État en Saône-et-Loire, c'est-à-dire les quelques 12 000 agents qui le servent avec engagement et professionnalisme, avec pour seule boussole le meilleur service rendu aux citoyens, aux associations, aux entreprises et aux collectivités.

Je voudrais aussi souligner devant vous que malgré les soubresauts de cette année, l'État a continué à se moderniser, pour s'efforcer d'apporter des réponses qui soient à la hauteur des attentes de ses usagers et de ses partenaires : je pense notamment à la création de la DDETS, au transfert des missions « jeunesse et sports » au sein de la DASEN, ou à la poursuite de la réforme du réseau des finances publiques, marquée cette année par l'arrivée d'un nouveau service francilien au sein de la cité administrative de Mâcon.

Je veux enfin insister sur la qualité des relations qui lie l'État aux collectivités de Saône-et-Loire : je pense aux maires, bien sûr, dont j'ai évoqué le rôle central dans la lutte contre la pandémie ; je pense naturellement au Département, avec lequel nous affrontons côte à côte cette crise et ses conséquences.

Je pense, entre autres, à l'appui indispensable apporté par votre collectivité dans la campagne de vaccination, ou, en matière de relance, à l'accord que nous avons signé ensemble M le Président, et sur lequel je ne reviens pas.

Dans ces moments exceptionnels, il est primordial que les institutions publiques fassent bloc face à l'adversité.

Et – si vous m'autorisez à vous faire part d'une conviction -, je pense que le département, qu'il s'agisse de la collectivité que vous composez, ou de la circonscription administrative que je dirige, a fait la preuve de son efficacité et de sa pertinence pour répondre aux préoccupations de nos concitoyens.

Un grand débat démocratique va s'ouvrir dans notre pays, beaucoup de propositions seront faites, y compris sans doute sur les questions institutionnelles et de pouvoirs locaux.

Et il sera important alors de se souvenir du rôle irremplaçable de cet échelon de proximité qu'est le département. Et j'ai d'autant plus de plaisir à l'affirmer en cette fin d'année 2021 où nous venons de célébrer le 150^e anniversaire de la grande loi de 1871 qui a fait des départements des collectivités de plein exercice,

Il me reste à renouveler, Monsieur le Président, mes remerciements pour votre invitation et pour l'échange, sans doute nourri, qui suivra mon intervention.

Je vous remercie pour votre attention.